



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension du parking de la Verrerie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VILLE DE NEVERS

Raison sociale

N° SIRET

2 1 5 8 0 1 9 4 5 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

THURIOT

Prénom(s)

Denis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences	Aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public de 115 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking paysager de 155 places, dont 20 places dédiées au covoiturage, sur l'îlot dit "de la Verrerie". La situation de ce parking à proximité directe du centre-ville et de la gare SNCF est stratégique pour la collectivité et sa volonté de développer le covoiturage et l'intermodalité.

Le projet prévoit donc l'extension et la restructuration d'un parking pré-existant (environ 25 places), ce dernier étant un aménagement provisoire datant de 2017 et dont les caractéristiques techniques (revêtement en matériaux terre-pierre) ne sont pas compatibles avec son usage intensif.

L'aménagement projeté fera la part belle à la végétation (parking paysager) et à l'infiltration des eaux de pluie (utilisation de matériaux imperméables), tout en permettant de redonner une dimension qualitative à un espace aujourd'hui délaissé en bordure de voie SNCF.

4.2 Objectifs du projet

Redonner des places de stationnement à proximité directe du centre-ville afin de compenser partiellement la diminution de capacité engendrée par les projets de ces dernières années (Place Mossé - 70 places, aménagement de l'îlot Gonzague - 100 places)

Favoriser le développement de l'intermodalité par l'extension d'une zone de stationnement à proximité directe de la gare SNCF et de la gare routière

Favoriser le développement du covoiturage via la réservation de 20 places dans le nouvel aménagement

Offrir des conditions de stationnement qualitative tout en respectant le site et en améliorant sa qualité urbaine et paysagère

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera entièrement décapé, avec une mise en stock et une récupération de la terre végétale (sous réserve de sa qualité) par les services techniques de la Ville de Nevers.

L'ensemble sera ensuite terrassé en déblai puis en remblai d'apport sur 20 à 40cm afin de réaliser les structures nécessaires, tout en réalisant les tranchées nécessaires pour la réalisation des réseaux (arrosage et éclairage public). En parallèle, les fosses de plantation seront préparées pour accueillir la végétation.

Les revêtements seront ensuite réalisés, puis les mobiliers installés, et enfin les plantations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking sera gratuit pour les usagers.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de places de stationnement Dont nombre de places dédiées au covoiturage Surface réaménagée	115 places 20 places 4 943 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Impasse de la verrerie

Lieu-dit : _____

Localité : Nevers

Code postal : 5 8 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Site patrimonial remarquable - Secteur B
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI Loire Secteur Val de Nevers Le zonage n'identifie cependant pas le site du projet comme une zone à enjeu
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 17 janvier 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	L'extrémité Sud du site à aménager se situe à plus de 200m du site Natura 2000 "Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux de remblai constituant actuellement le site ne sont pas compatibles avec un ré-emploi pour la structure du parking ou des voies. En conséquence, les matériaux devront être évacués et remplacés par des matériaux d'apport (environ 1 300 m3). En revanche, la terre végétale présente sur site sera décapée proprement et réutilisée in-situ dans la mesure des besoins. L'excédent sera stocké sur un site de la Ville pour des réutilisation locale ultérieure.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport extérieur de matériaux de qualité compatible avec un usage de structure de voirie
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les matériaux d'apport seront constitués de Graves non-traitées, de matériau stabilisé calcaire et d'enrobé drainant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Actuellement, le site est partiellement constitué d'une "friche verte", sans qualité paysagère ou environnementale particulière au regard de son emplacement (encadré par une voie à fort trafic et la voie ferrée) et de la faible diversité végétale qui la compose. Le projet est quant à lui conçu pour offrir un maximum de refuge à la biodiversité (différentes strates de végétaux, accent mis sur les espèces indigènes)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier uniquement, cependant celui-ci respectera les règles en vigueur en terme de nuisances sonores pour le voisinage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Site enclavé entre la voie ferrée et une voie à fort trafic (rue de Gonzague), qui génèrent des nuisances sonores. Celles-ci sont toutefois compatible avec l'usage de parking.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier uniquement (compactage)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Mise en œuvre d'un éclairage dans le cadre du projet. Celui-ci sera conforme à l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Réutilisation in-situ de la terre végétale qui sera décapée (dans la mesure de sa qualité), et évacuation des éventuels excédents sur un site de stockage de la Ville pour un ré-emploi ultérieur ultra-local.

Le niveau de recyclabilité des matériaux mis en œuvre (GNT, enrobé, dalles alvéolaires,...) sera critérisé dans les marchés de travaux afin de pouvoir favoriser les matériaux recyclés et recyclable.

Mise en place d'une diversité végétale importante (tout en restant majoritairement indigène) qui permettra le développement d'une biodiversité accrue sur le site.

Les nuisances sonores et de vibration seront limitées à la phase chantier, qui sera contrôlé quotidiennement pour limiter son impact sur les riverains. Ceux-ci seront prévenus en amont et auront un contact spécifique au sein de l'entreprise et au sein de la Ville pour limiter au maximum les désagréments.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site a d'ores et déjà été fortement remanié il y a quelques années, et ne présente pas de qualité environnementale ou paysagère spécifique. Bloqué sur 3 de ses limites par des ouvrages d'arts et des voies de circulations (routière ou rail) engendrant un fort niveau de nuisance sonore, il ne présente pas d'attrait particulier pour la biodiversité. Le projet permettra le développement de modes de transport alternatif grâce à son caractère intermodal : proximité des gares SNCF et routière, aire de covoiturage, stationnement pour les vélos, proximité des commerces du centre-ville (accessible à pieds). Ce projet contribuera donc globalement à limiter l'usage des voitures, notamment en centre-ville. Par ailleurs, la conception se veut la plus respectueuse possible de l'environnement : maintien d'un fort taux de végétalisation sur différentes strates, perméabilité des matériaux, réutilisation des matériaux de déblais dans la mesure de leur qualité technique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de permis d'aménager du projet	☒
2	Plan de localisation du site vis-à-vis du PPRI Val de Nevers	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom WOZNIAK

Prénom Anne

Qualité du signataire Adjointe à l'urbanisme et à l'environnement

À Nevers

Fait le 09/08/2023

Signature du (des) demandeur(s)

Anne WOZNIAK
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Environnement naturel
et à l'Urbanisme



MAISON CHATEL

100 rue de la Harpe

Paris 13

France